

**Sigeif (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France)**  
**La ferme qui réhabilite un site, produit de l'énergie et alimente des circuits courts**

### **Le problème**

La Région Ile-de-France importe plus de 90% de l'électricité qu'elle consomme et la stratégie Energie-Climat adoptée par la Région en 2019 définit des ambitions claires sur la production locale d'énergie :

\*pour 2030, diminuer de moitié la dépendance aux énergies fossiles et au nucléaire grâce à la réduction de 20% de la consommation et la multiplication par 2 de la quantité d'énergie renouvelable produite sur le territoire

\*pour 2050, tendre vers 100% ENR et zéro carbone grâce au doublement de ces 2 objectifs, or les appels d'offres qui encadrent les projets photovoltaïques nationaux privilégient les régions les plus ensoleillées.

### **Votre solution innovante**

La ferme solaire de Marcoussis allie l'avantage de valoriser un site dégradé (des déblais de la ligne TGV), la vertu de produire de l'électricité verte, l'atout de permettre, en accompagnement de la mission principale, une activité agro-pastorale pleinement orientée vers les besoins locaux (circuits courts). Son financement, en partie pris en charge par les particuliers, lui assure une parfaite acceptabilité sociale.

### **Les objectifs**

Produire de l'électricité verte pour répondre aux besoins d'une population de 11000 habitants  
Valoriser un terrain dégradé de 48 ha.

Accompagner le projet par une activité d'agro-pastoralisme (150 moutons) permettant l'entretien du site et la production locale de produits liés à cette activité.

### **La description de l'innovation**

- **Qui**

La Ville de Marcoussis a eu l'idée du projet. A sa demande, le Sigeif a élaboré le cahier des charges qui a permis de choisir Engie Green comme partenaire industriel au sein d'une société dédiée au développement du projet, lauréat de l'appel d'offres de la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) en février 2019.

- **Pour qui**

La collectivité nationale dans son ensemble puisque l'électricité verte est injectée dans le réseau de distribution d'électricité.

- **Quoi**

La ferme solaire de Marcoussis, la plus importante d'Ile-de-France (20,3Mwc) présente la singularité d'être un projet d'initiative publique.

Le plus souvent, ce type de projets émerge de la prospection opérée par des industriels. Là, c'est la Ville de Marcoussis qui a eu l'idée du projet (qu'elle a préféré aux sirènes de la logistique urbaine) et a demandé son accompagnement au Sigeif ...

Ensemble, ils ont choisi le partenaire industriel le plus à même de porter un projet ancré dans le territoire tout en étant compétitif dans le cadre d'appels d'offres nationaux : La Compagnie du Vent (aujourd'hui Engie green).

Tous les acteurs du dossier se sont mobilisés. Les services préfectoraux ont su instruire le permis de construire dans des délais records quand, dans le même temps, la Ville modifiait

son PLU pour rendre le projet possible : la décision de la CRE a ainsi été rendue publique seulement 18 mois après le choix du partenaire industriel, le permis étant délivré !

C'est aussi la proposition d'Engie green d'accompagner ce projet par un autre d'agropastoralisme qui a emporté la conviction des décideurs publics. En entretenant le site, les moutons font baisser les coûts fixes et offrent une formidable opportunité de construire une activité locale autour de la production ovine.

Avec ce projet, le Sigeif initie aussi une démarche ouverte en 2015 par la loi TECV (transition énergétique pour la croissance verte) avec la création d'une société de projet dédiée.

- **Quand**

Choix du partenaire industriel : septembre 2017 ; lauréat AO CRE : février 2019

Pose du 1<sup>er</sup> panneau : 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Mise en service : 3<sup>e</sup> trimestre 2021

### **Les moyens humains et financiers**

Les équipes du Sigeif ont accompagné le développement du projet auprès des interlocuteurs locaux (modification du PLU) et nationaux (enquête publique, délivrance du permis par le Préfet).

- **Budget** : 19 millions d'euros.

La part du Syndicat est plafonnée à 2 millions d'euros. Elle atteindra, dans les faits, 1,45 millions d'euros pour une durée de retour sur investissement de 18 à 20 ans, représentant 20% des fonds propres. La même part du budget proviendra du financement participatif.

### **L'évaluation de l'innovation**

- **Impact attendu**

La ferme solaire produira l'électricité nécessaire à une population de 11000 habitants.

\*Impact environnemental : réduction de la tension sur le réseau électrique national et augmentation de 20% la puissance installée d'électricité verte.

De plus elle réhabilite un terrain dégradé, le plus souvent occupé par des amateurs de trial...

\*Impact économique / Impact financier : le projet n'est pas en soi créateur d'emploi local - hormis la perspective d'implantation d'un berger et de son troupeau - mais, par son ampleur (19 millions d'euros) il contribue à l'activité économique de la région et, dans ces temps compliqués, à la reprise de l'économie régionale tout en offrant un retour sur investissement aux partenaires privés et publics du projet.

- **Potentiel**

Partout en France dans la mesure de la disponibilité du foncier

- **Bilan**

L'innovation juridique s'ajoute ainsi à la pertinence au plan environnemental/énergétique et à l'exemplarité dans la conduite et le financement du projet, l'ensemble concourant à faire de la ferme solaire de Marcoussis, un projet unique en Ile-de-France et regardé de près partout en France.

**3 Mots clés** : Energie - Financement participatif - Agriculture